

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques, Associations, Environnement et Nature, CGT, FO et CFDT

En juin dernier, le CESE déclarait : « Au sein d'une assemblée dont les membres ont pourtant des intérêts hétérogènes, parfois divergents, nous savons trouver des terrains d'entente, faire converger les aspirations des organisations pour porter, ensemble, des solutions de progrès au bénéfice de toutes les composantes de notre société et de la planète ».

L'élaboration de cet avis aura illustré combien nous aurons su trouver ces terrains d'entente, ou, par le dissensus exprimé, nous aurons su éclairer les acteurs publics, à un moment particulier, celui du « risque d'une fracture profonde et durable de notre société ».

A travers cet avis, il s'agit bien de réduire la fracture sociale et consolider la démocratie. L'avis, solidement étayé par les auditions et ateliers participatifs, répond en ce sens à des questions fondamentales :

De qui parlons-nous ?

Nous parlons de nous-mêmes, de celles et ceux que nous représentons. Nous avons été, nous sommes, nous serons bénéficiaires de droits sociaux. Or, personne, même diplômé, n'est à l'abri des risques, y compris celui de la grande pauvreté, a fortiori quand les risques sociaux sont corrélés aux risques environnementaux ou géopolitiques.

Nous parlons des acteurs, agents et salariés du secteur de la protection sociale ou de l'accompagnement, qui voient leurs moyens d'action réduits, leurs services publics se déliter, et qui se voient contraints de gérer, en première ligne, les violences institutionnelles qu'ils dénoncent.

Nous parlons de notre universalité, qui est menacée lorsque se mettent en place des politiques ségrégatives ciblées vers certains d'entre nous. Cette menace, aujourd'hui exacerbée par les discours de haine et d'exclusion, peut remettre en cause le principe de fraternité, en considérant, de fait, que la situation des personnes relèverait de leur propre responsabilité, voire de ce qu'elles « méritent »...

De quoi parlons-nous ?

Nous parlons des droits sociaux : la distinction entre effectivité des droits et lutte contre le non-recours aux droits est essentielle. Les nombreux témoignages et études pointent les difficultés à accéder aux droits, et le sentiment de stigmatisation que cela génère.

Nous parlons de politiques publiques :

- qui devraient être construites dans le respect des droits humains, universels, indivisibles et interdépendants,
- qui devraient être définies au regard de la situation des plus pauvres, et intégrer la participation des personnes concernées, comme nous l'avons rappelé dans de nombreux avis.
- qui devraient être évaluées quand elles sont expérimentées avant d'être généralisées, ce qui n'est pas le cas pour la loi imposant de nouvelles contreparties aux personnes qui ont le RSA.

Nous parlons de revenus de subsistance, qui peuvent pourtant être remis en cause à l'occasion d'un don familial ou d'un trop-perçu. Imagine-t-on que la solidarité familiale puisse être entravée par un contrôle social généralisé ? C'est pourtant ce qui est imposé aux personnes les plus pauvres, et que le CESE demande voir supprimé.

Nous parlons d'accompagnement et de contreparties : nous sommes tous d'accord pour souligner l'importance de l'accompagnement des personnes, ce qui suppose les moyens et accompagnateurs nécessaires. Nous ne sommes pas d'accord sur la nécessité d'imposer une « activité ». Le contexte politique aura sans doute pesé sur le débat.

Enfin nous parlons de dignité, et reprenons à notre compte les propos dans l'ouvrage de Cynthia Fleury : « La dignité, si elle devait se formuler en termes de droit, ce serait un droit résolument universel, englobant la plupart des autres. Le droit de ne pas être humilié, le droit d'être respecté. Fondamentalement, chacun a la même valeur dans la société et peut se prévaloir de droits fondamentaux sans distinction. »

C'est la grande valeur de cet avis de s'inscrire dans ce principe de dignité, et dans la lignée de ces avis du CESE qui auront compté dans le débat public. C'est sans doute ce qui a animé avec passion les rapporteurs de cet avis. C'est la raison pour laquelle nos groupes l'ont voté.